

Morges, le 7 janvier 2020

ARASMAC

AAS · AFJ · AJEMA · CRD · CSR

CONSEIL INTERCOMMUNAL

**Aux Municipalités des
37 Communes de la région
Morges-Aubonne-Cossonay
Membres du réseau AJEMA**

Mesdames, Messieurs les syndics,
Mesdames et Messieurs les délégués du Conseil intercommunal,

Les délégués ARASMAC des communes du réseau AJEMA sont convoqués en séance extraordinaire du Conseil intercommunal

**Jeudi 6 février 2020 à 19h00,
à l'Aula du Collège, les Voiles du Léman à Préverenges**

Ordre du jour :

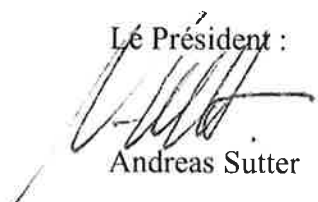
1. Signature de la liste des présences,
2. Assermentation des nouveaux Conseillers intercommunaux ARASMAC,
3. Préavis N° 1/02.2020 : Création de 180 nouvelles places d'accueil au sein du Réseau AJEMA
UAPE La Fourmilière à Lonay, 12 places parascolaires 4 matins par semaine dès août 2020,
UAPE Drôle de Frimousse à Tolochenaz, 24 places parascolaires dès août 2020,
UAPE Les Optimistes à Préverenges, 36 places parascolaires dès août 2020,
Crèche et UAPE à Morges, 12 places préscolaires et 96 places parascolaires dès août 2020
4. Préavis N° 2/02.2020 : Crédit supplémentaire de CHF 30'000.00 pour un mandat d'étude du réseau AJEMA,
5. Communications du Bureau,
6. Communications du Comité de direction ARASMAC,
7. Divers et propositions.

Les préavis qui seront traités lors de cette séance ont été transmis par courriel à toutes les communes membres du réseau AJEMA en décembre dernier.

En vous remerciant de prendre bonne note de ce qui précède et au plaisir de vous rencontrer à cette occasion, nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs les syndics, Mesdames, Messieurs les délégués, à l'expression de nos sentiments distingués.

Au nom du Conseil intercommunal

Le Président :


Andreas Sutter

Le Secrétaire :


Emile Favre